



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lignes Paris Le Havre et Paris Bâle

Question écrite n° 71388

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que les usagers des lignes Paris - Le Havre et Paris - Bâle nous alertent régulièrement de la perte de qualité constante du service rendu aux usagers sur le réseau SNCF. Ces lignes sont de plus en plus mises en défaut. Trop de domaines sont en constante aggravation : retards et défaillance de l'exploitation, grèves, pannes de motrices, signalisation défectueuse, inconfort (vitrage opacifié par manque de nettoyage, toilettes indisponibles, portes bloquées aussi bien entre voitures que vers l'extérieur, état des sièges sale et dégradé). En conséquence, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser un service de qualité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire état de la préoccupation d'un certain nombre d'usagers des lignes Paris - Le Havre et Paris - Bâle, préoccupés par la baisse de qualité du service assuré par la SNCF. S'agissant de la ligne Paris - Le Havre, plusieurs mesures ont été engagées par la SNCF pour améliorer la régularité du service sur cet axe. Tout d'abord une bonne partie des perturbations sont engendrées par des accidents et la SNCF a entamé des démarches de coordination avec les autorités administratives pour que ceux-ci puissent être traités le plus rapidement possible. De plus un programme de clôture des voies, débuté en octobre 2005, est en cours de réalisation dans la région de Rouen pour limiter les pénétrations dans les emprises SNCF et les divagations d'animaux. Ensuite des aménagements visant à augmenter les possibilités de dépassement des trains lents par les trains rapides, financés dans le cadre du CPER Ile-de-France, seront réalisés entre Paris et Mantes au cours de l'année. Ceux-ci permettront une meilleure robustesse de l'exploitation, en évitant les effets « boule de neige », et contribueront à un redressement plus rapide de la situation normale après un incident. Quant aux problèmes dus à l'ancienneté de certaines locomotives encore en service sur cette ligne, la SNCF investira pour progressivement les remplacer par des locomotives plus récentes à partir de mi-2007. Les actions conduites en 2005 semblent produire leurs effets car les résultats constatés sur les premières semaines de 2006 sont en nette progression. S'agissant de la ligne Paris - Bâle, les automoteurs 72500 effectuant la liaison Paris - Troyes - Culmont - Chalindrey connaissent des pannes nécessitant des remplacements de moteurs et donc des immobilisations longues. Afin de pallier le manque de disponibilité du matériel, une rame Corail de même capacité vient compléter le parc de matériels en service sur cette relation depuis janvier dernier. Par ailleurs, le conseil régional Champagne-Ardenne a commandé 8 AGC bi-modes diesel et électrique qui viendront remplacer, à partir de 2007, les quatre automoteurs 72 500 actuellement en service sur cette liaison. L'ensemble de ces actions devraient ainsi concourir à une amélioration de la qualité du service offert sur ces deux lignes et remédier aux désagréments rencontrés par leurs usagers.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71388

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7339

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5715